



## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2016

Département du Gard  
Mairie de  
Molières-sur-Cèze

Étaient présents : Karine Abderrhamann, Georges Adryanczyk-Perrier, Dominique Agniel, Lionel Beaufils, Jean-Louis Bertrand, Florence Bouis, Sylvain Cividino, Coralie Damay, Chantal Licari, Francette Maillet, Jacques Navarro, Georgette Mazon, Valérie Remond.

Étaient absents : Nathalie Mauchand représentée par Francette Maillet, Josiane Supron représentée par Chantal Licari, Patrick Dumas, Marie MENARD, Cyril Aubanel, Patrick Talaron.

Secrétaire de séance : Georgette Mazon.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30.

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 12 janvier 2016. Mme BOUIS porte une observation sur la sécurité de ponts. Voté à l'unanimité.

### 1- Travaux première tranche intempéries 2014 (valat David) :

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les deux devis reçus concernant la remise en état du bassin de rétention et le curage du ruisseau Valat David, situé en amont du ruisseau couvert :

- Société BERNARD TP : 34 640 € H.T.
- Société T.P.L.R. : 31 800 € H.T.

Ces travaux de réfection font suite aux dégâts des intempéries de 2014. Le Conseil Municipal retient à l'unanimité la proposition de la Société T.P.L.R. pour un montant de 31 800 € H.T.

**2- Travaux première tranche intempéries 2015 (DETR).** : Monsieur le Maire, présente au conseil le dossier de mise en concurrence pour la réalisation de la première tranche de travaux urgents pour réparer les dégâts liés aux intempéries des 13 et 14 septembre 2015.

La publication a été réalisée dans la revue Cévennes magazine n° 1849 du 19 décembre 2015. Le marché est passé sous la forme de la procédure adaptée et comporte un lot. Le règlement de consultation a dans un premier temps fait appel à candidature. Huit dossiers ont été reçus et trois entreprises ont été retenues pour soumettre une offre.

Il fixe l'attribution du marché au candidat dont l'offre économique est la plus avantageuse appréciée en fonction des critères suivants :

- 1 - Garanties et capacités techniques et financières 50%
- 2 - Capacités professionnelles, 50 %

L'analyse de l'offre préparé par le bureau d'études Rhône Cévennes Ingénierie est reprise dans le tableau joint en annexe.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient l'offre des sociétés de travaux publics "JOUVERT, mandataire et les sociétés co-traitantes LTP et TPLR" pour un montant de 277 917,78 € H.T.,

**4 - Demande subvention pour la toiture de la salle polyvalente :** Les intempéries du 13 septembre 2015 ont engendré de nombreux dégâts sur la commune de Molières-sur-Cèze qui a été reconnue au titre de l'état de catastrophe naturelle par Arrêté interministériel du 28 octobre 2015.

Lors de cet événement la toiture de la salle polyvalente de Molières-sur-Cèze a subi d'importants dégâts causés par les vents tournants violents et les pluies diluviennes. Des infiltrations nombreuses, sur le bâtiment le rend actuellement impropre à sa destination et est fermé par mesure de sécurité au public.

Le devis de remise en état de la toiture s'établit à 34 067,84 € H.T.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de solliciter une subvention d'équipement au titre de la réserve parlementaire. Unanimité.

**5 - Fixation de loyers communaux :** Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les loyers mensuels des logements rénovés suivants :

- Cité 14 (RDC gauche) et cité 15 (RDC gauche) : 270 €

- Logements La Rotonde (entretien hall commun compris)

\* deux grands logements : 350 €

\* studio (logement central) : 180 €

Ces loyers entrent en vigueur à compter du 1 mars 2016.

Conformément à la réglementation, le conseil demande que les charges liées aux ordures ménagères soient récupérées auprès des locataires en 2016.

**6 - Annulation factures d'eau** Il est décidé, à l'unanimité d'annuler les factures d'eau établies en doublon pour un montant de 352 €,

#### Questions diverses :

Monsieur le Maire confirme à Mme Bouis que l'ancienne piscine a fait l'objet de propositions d'acquisition.

La séance se termine à 19 H 35.

Le secrétaire de séance,

Georgette Mazon,

Karine Abderrhamann,

Florence Bouis,

Dominique Agniel,

Jacques Navarro,

Le Maire,

Georges ADRYANCZYK-PÉRIER,

Lionel Beaufils,

Sylvain Cividino,

Chantal Licari,

Valérie Remond,

Jean-Louis Bertrand,

Coralie Damay,

Francette Maillot,

